



185

15 septembre 1953

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION- Institution dans les pays membres d'un enseignement des humanités européennes

Demande d'inscription à l'ordre du jour de la session¹

déposée par M. JAQUET et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée,

Considérant que dans un grand nombre de pays d'Europe les humanités grécolatines sont en état de régression continue, et que leur place reste vide, car aucun système cohérent d'humanités littéraires ou scientifiques n'a pu leur être substitué;

Considérant l'intérêt qu'il y aurait pour la promotion d'une conscience européenne à organiser dans l'enseignement secondaire une section des humanités modernes, parallèle à la section des humanités classiques et fondée sur l'enseignement comparatif des langues et littératures modernes européennes, ainsi qu'à créer, dans les universités, des licences de lettres modernes qui prépareraient aux fonctions de professeur d'humanités modernes,

Décide d'inscrire à son ordre du jour la question suivante :

Institution dans les pays membres d'un enseignement des humanités européennes

et charge sa commission des Questions culturelles et scientifiques de procéder à l'étude de la question et de faire rapport à l'Assemblée.

Signé (voir au verso)

1. Voir 5^e Session, 1953 : 10^e séance, 18 septembre 1953 (inscription à l'ordre du jour et renvoi à la commission des Questions culturelles et scientifiques).b



Signé:

BELGER
BOHY
CINGOLANI
DI GIOVANNI
JAQUET
LAPIE
MINJOZ
MOLLET
MOUTET
SILVANDRE